

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2361)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 43

présenté par

M. Issindou, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Vieillesse)

ARTICLE 56

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« fixer »

le mot :

« établir ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.